

Valoriser les services environnementaux rendus par les prairies humides

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANUEDOC

UN ÉLU VOUS EN PARLE

Afin de préserver les prairies humides qui représentent un enjeu environnemental majeur, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a mis en place une Mesure Agro-Environnementale. Ce programme a rencontré un franc succès : au total, 39 exploitants ont contractualisé cette MAE sur une surface totale de 490 hectares. Le montant financier mobilisé sur la durée des 5 ans d'engagement et redistribué intégralement à ces exploitants est de plus de 400 000 € (plus de 80 000 € par an). Ce financement provient de l'Etat (Ministère en charge de l'Agriculture), du FEADER (fonds structurel européen) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Francis CROS, vice-président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseiller général du canton de La Salvetat-sur-Agout (Hérault)

”

L'ACTION

/ Véritables éponges pouvant contenir jusqu'à 95% d'eau, les zones humides alimentent les sources et ruisseaux en été. En période de pluies abondantes, elles absorbent de grands volumes d'eau, freinant les écoulements et maintenant les crues.
/ Elles stockent du carbone dont le rejet est l'un des facteurs de l'effet de serre et constituent un véritable sanctuaire pour une biodiversité remarquable.
/ Pour les agriculteurs aussi, les prairies humides sont particulièrement utiles : elles conservent une bonne teneur en eau tard dans l'année, ce qui sécurise la ressource fourragère.

/ L'agriculture est un facteur de stabilité de ces milieux dans le temps à condition que les pratiques soient adaptées.
/ Pour toutes ces raisons, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'est engagé, avec l'appui technique des Chambres d'agriculture et du Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, dans la préservation de ces milieux en proposant une Mesure Agro-Environnementale (MAE).
/ 400 000 € sont ainsi redistribués aux agriculteurs volontaires qui s'engagent pour préserver leurs prairies humides.



Gestionnaire porteur de l'action :
**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
du Haut-Languedoc**
www.parc-haut-languedoc.fr